Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 14 (1984)

Heft: 3

Rubrik: SOS consommateurs : drôles de marchands de vin!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOS consommateurs

Drôles de marchands de vin!

Margoulins = «individu peu scrupuleux dans les affaires, commerçant malhonnête» (Petit Larousse).
C'est exactement le titre que l'on peut appliquer à des démarcheurs qui sillonnent la Romandie depuis un certain temps et qui font d'innombrables victimes parmi les personnes âgées. (A Genève, par ex., la plus «jeune» de ces victimes avait... 65 ans!)
Le même scénario a été signalé dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Genève.

La multiplication des bouteilles...

La victime a cédé aux instances d'un démarcheur lui proposant du vin. Il s'agit de Français qui représentent une maison d'Yverdon. Les récits des victimes où qu'elles habitent, concordent tous entre eux. Elles pensent avoir passé commande de 12 bouteilles de vin à 20 fr pièce (soit une dépense de 250 frs. environ en comptant les frais divers). *Or elles se voient présenter à la réception de la marchandise une facture pouvant aller de 1500 à ... 3000 fr. pour une commande de 72 à 144 bouteilles.* Il y a donc une différence énorme entre le baratin oral du vendeur et la réalité. Comment cela est-il possible? Et pourquoi 72 ou 144?

Drôle de combine

Parce que rien n'est plus aisé que d'entretenir par écrit la confusion entre un «1» et un «7» manuscrits. Ensuite parce que, curieusement, le 12 est orné d'un gribouillis illisible qui peut aussi bien passer pour le «b» de bouteille, le «c» de ... cartons! Pire encore, il y a le «coup» du complément d'adresse (ou de toute autre information). *Après* que le client *a signé,* le vendeur lui *reprend* le papier sous prétexte de compléter l'adresse ou de la vérifier, et *il en profite pour augmenter les chiffres de la commande.* Les victimes souvent fatiguées par le baratin, voyant mal ou disons-le crûment, pas toujours en pleine possession de leurs moyens, rendent le bulletin de commande, n'imaginant pas un seul instant qu'elles se prêtent à ce petit jeu. On a même vu des vendeurs rajouter carrément des nouveaux éléments de commande.
On ne pourra prouver la fraude qu'en présence de nombreux témoignages concordants, témoignages que les services sociaux et les bureaux de Consommateurs — Information réunissent. *La falsification d'un bulletin de commande (donc d'un contrat) est chose grave et aucun commerçant honnête et digne de ce nom ne saurait s'y prêter.* Mais à la porte, n'est-ce pas, on n'est pas dans un lieu de vente, on est bousculé par un véritable flot de paroles, fait de gens qui s'adressent *volontairement* et pratiquement *uniquement* à des personnes âgées, vulnérables, faibles et confiantes.

Ce qu'il faut faire: les conseils de la FRC

1. Le mieux: ne rien acheter qui porte sur une commande à signer. Donc **ne signez rien...**
2. Vérifiez si le représentant a une carte rose valable (date, préfecture du lieu). Mais hélas, bien des gens ignorent comment se présente cette carte!
3. Lire le texte *avant* de le signer, y compris les chiffres manuscrits et la date. *Retirez immédiatement le carbone avant de rendre le bloc ou les feuilles au vendeur pour éviter toute falsification.* Vérifiez bien que le total *entier final* soit inscrit.
4. Après signature, *ne redonnez jamais l'original au vendeur,* même s'il vous propose un complément d'adresse, ou vous dit qu'il a oublié quelque chose!
5. Si la somme totale est supérieure à 200 fr., l'acheteur devrait demander le paiement en 4 acomptes pour bénéficier de la clause des 5 jours. Il fera mentionner les 4 acomptes sur le bulletin et vérifiera que la date est bien *celle du jour.*
Enfin, si par hasard, vous décidez de ne *rien* acheter* et que le représentant demande de signer pour «prouver le passage» on peut le faire, *mais en barrant d'un très gros trait tout le texte sur le reste de la feuille et en exigeant l'original.* Nous avons découvert hélas que certains «bons de passage» recouvraient sous le carbone des «bons de commande»... Si l'on n'a pas l'original, comment prouver sa bonne foi à la réception d'une marchandise non désirée?
Si vous-même ou des connaissances avez eu une telle expérience, vous pouvez en faire part à la FRC; ceci étoffera le dossier des plaintes.**

J. Ch.

Prochain article: «Poisson d'avril!»

* et alors 1000 bravos!

** FRC, rue du Stand 3, 1204 Genève.

Dépannage à domicile

Dès le 16 janvier 1984, un nouveau secteur s'est ouvert au Centre social protestant: **Service dépannage à domicile.** Il s'adresse aux personnes âgées, handicapées et «inexpertes». Ce service fonctionne le matin du lundi au vendredi. Une permanence téléphonique est assurée entre 8 h. — 11 h. 30 et entre 14 h. — 16 h. au (021) 36 52 62.

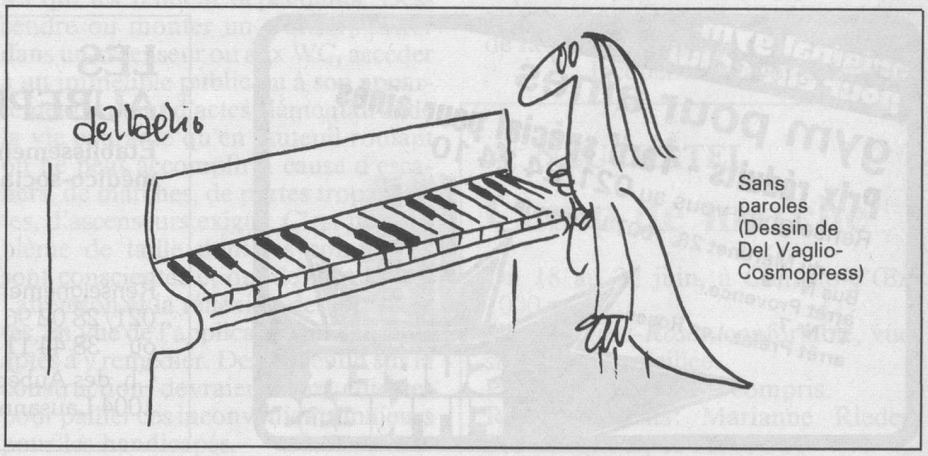

Sans paroles (Dessin de Del Vaglio-Cosmopress)